

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE DE VALIDATION DE SERVICES D'ENSEIGNEMENT  
(champs à remplir par le demandeur)

N°

M.  M<sup>me</sup>

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse électronique :

Demande en application de l'article 3 du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951, la prise en compte pour l'avancement des services auxiliaires accomplis à l'étranger avant sa période de stage, pour les périodes suivantes :

Fonction	Établissement	Pays	Début du contrat	Fin du contrat	Temps de travail hebdomadaire

Joindre pour chaque activité le contrat de travail de l'établissement d'exercice, ou à défaut une attestation de services.

Date et Signature

**AVIS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Paris, le

Avis favorable

Avis défavorable\*

\*Accompagné d'une lettre explicative